

Déclaration de Politique Sociale 2024-2030

Introduction

Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de la Ville de Marche-en-Famenne a pour mission de garantir à chaque citoyen un accès à une vie digne, en répondant aux besoins essentiels tout en favorisant leur autonomie et leur inclusion dans la société.

Pour ce faire, le Conseil de l'Action Sociale s'appuiera sur plusieurs **grands axes prioritaires** au travers de cette Déclaration de Politique Sociale (DPS) :

1. « **Ainés et développement continu du Quartier Libert** », en veillant à offrir des solutions adaptées et dignes ;
2. « **Autonomisation et accompagnement social** », pour lutter contre les inégalités, renforcer l'émancipation et l'épanouissement social ;
3. « **Développement durable et transition énergétique** », pour un CPAS responsable et durable ;
4. « **Proximité** », pour être toujours au plus proche de nos bénéficiaires mais aussi des citoyens dans leur ensemble, via des outils de communication modernes.

Autour de ces axes se concentrent les intentions politiques que nous entendons poursuivre et développer tout au long de la mandature, mais également notre vision à plus long terme pour des projets d'envergure nécessitant plusieurs années de développement.

Notre Déclaration constitue un point de départ essentiel à l'élaboration du Programme Stratégique Transversal (PST), qui doit traduire nos intentions en objectifs concrets et budgétisés. Ce PST incarnera alors la stratégie de notre Conseil pour atteindre nos objectifs au service des citoyens et de nos bénéficiaires, lesquels doivent plus largement aussi répondre aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU (notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, la lutte contre les violences faites aux femmes, l'inclusion, l'accès à l'emploi et à la formation, la lutte contre la fracture numérique ou encore la sensibilisation au respect de l'environnement).

Le contexte dans lequel cette Déclaration s'inscrit est marqué par une continuité politique, issue des élections communales du 13 octobre 2024, qui ont confirmé une large majorité « Les Engagés-PS », avec 18 sièges sur 25 au Conseil communal. Suivant la clé de répartition de ce dernier, le Conseil de l'Action Sociale est quant à lui composé de 11 membres, dont 8 forment la majorité « Les Engagés-PS ». Ce cadre politique stable nous permet de poursuivre et d'impulser des actions innovantes, progressistes et solidaires, dans un esprit de dialogue et d'ouverture, comme en témoigne notre politique constante de la main tendue envers la minorité, dans un souci de débats constructifs.

Nos intentions politiques sont le fruit d'une démarche participative, nourries notamment par les réflexions d'experts du vécu et d'acteurs de terrain actifs dans le secteur social marchois, en ce compris bien évidemment nos équipes du siège du CPAS et du Quartier Libert que nous remercions vivement pour leur remarquable travail.

De manière générale, des synergies seront toujours recherchées avec la Ville pour une gestion efficiente de nos équipes et des ressources publiques. Des collaborations seront également à nouveau mises sur pied avec les services de la Ville, notamment via les éducateurs de rue ou

le Plan de Cohésion Sociale (PCS) lorsqu'il s'agit de développer main dans la main des initiatives qui profitent à l'émancipation des personnes les plus vulnérables.

Sans oublier la poursuite de collaborations existantes avec des partenaires tels que la Croix-Rouge et l'épicerie sociale, la Régie des Quartiers, l'AIS Nord-Luxembourg ou encore nos entreprises locales d'économie sociale. Nous nous attèlerons aussi à conclure tout éventuel nouveau partenariat qui nous permettrait de mutualiser des idées et ressources, pour une action sociale qui soit toujours plus large et surtout efficace dans la réponse aux besoins.

Par ailleurs, cette DPS se veut vivante et n'est donc pas figée. Elle évoluera au fil de la mandature, en tenant compte toujours au mieux des défis sociaux qui se multiplient et se complexifient, ainsi que des politiques développées à d'autres niveaux de pouvoir.

En ce qu'il s'agit du personnel en général, nous veillerons à la mise en place de la réforme de la fonction publique, en concertation avec les équipes de direction et des ressources humaines, afin de garantir l'épanouissement professionnel des agents à tout point de vue (reconnaissance, évolution, stabilisation, formation et bien-être au travail).

Somme toute, avec l'ensemble de nos équipes et partenaires, nous nous engageons à construire une société plus juste et inclusive, où chacun peut trouver sa place. Notre DPS est un jalon important dans notre démarche, reflétant à la fois nos aspirations pour aujourd'hui et nos ambitions pour demain.

1. Axe « Aînés et développement continu du Quartier Libert »

Les Aînés représentent 20% de la population marchoise. Ils méritent une attention particulière pour garantir leur bien-être et le maintien de leur intégration dans la vie communale. Nous nous engageons à continuer l'ensemble des actions qui existent déjà et, surtout, à développer des initiatives nouvelles répondant à leurs besoins et leur garantissant un plein épanouissement.

Dans ce contexte, le Quartier Libert est un véritable havre de paix pour nos Aînés, idéalement situé en plein cœur de la Ville, où se concentre une gamme variée de logements et d'hébergements adaptés à différents besoins, au travers de notre Maison de Repos et de Soins Libert, de notre résidence-services Joseph Marthoz et de nos bungalows du Clos des Peupliers.

Pour répondre toujours au mieux aux attentes de nos Aînés, nous maintiendrons une analyse constante des services existants. Le cas échéant, nous analyserons les possibilités d'étendre l'offre en matière d'accueil ou de soins, voire d'augmenter encore la prise en charge en concordance avec les besoins de nos citoyens.

1.1. La Maison de Repos et de Soins Libert

La Maison de Repos et de Soins (MRS) Libert répond aux besoins des Aînés seuls ou en couple, qu'ils soient autonomes ou non. On observe toutefois une tendance croissante à accueillir des résidents plus dépendants, souvent en raison d'une perte totale d'autonomie. Par conséquent, nous nous concentrons davantage sur un accompagnement spécifique, avec des ailes sécurisées pour personnes désorientées et actuellement un total de 80 lits « MRS », sur l'ensemble des

117 lits que compte notre structure. Les lits MRS augmenteront encore à l'avenir, avec l'entrée en service, en février 2025, d'une troisième infirmière en chef.

- **Bien-être du personnel**

Le bien-être du personnel est essentiel pour garantir un cadre de vie serein et chaleureux pour les résidents. Nous resterons toujours particulièrement attentifs aux conditions de travail de nos équipes, qui doivent quotidiennement faire face à des situations de plus en plus complexes, notamment en raison de la prise en charge de personnes moins autonomes et des besoins croissants liés à l'âge ou aux maladies dégénératives.

Nous développerons plus spécifiquement une « culture » des soins palliatifs avec l'ensemble des services (soins, entretien, cuisine, administration...) pour mieux se préparer à cette période compliquée pour nos résidents et leurs familles, mais aussi pour le personnel lui-même.

Bien que notre institution dépasse déjà de 30% les normes requises en termes de personnel, nous assurerons une veille de la situation psycho-sociale, en lien avec la charge de travail. Les résultats de l'analyse qui a été réalisée en février 2024 témoignent d'une très large satisfaction de la part du personnel en ce qui concerne la qualité de son environnement de travail. Assurer un suivi de ce type d'analyse permettra d'identifier les éventuelles pressions excessives sur nos équipes et, le cas échéant, de renforcer temporairement ou durablement les effectifs. Par exemple, lors de périodes particulièrement intenses, telles qu'une épidémie, nous veillerons à maintenir, stabiliser et spécialiser nos équipes, voire à les renforcer en fonction des opportunités et des besoins, pour garantir un accompagnement de qualité tout en préservant le bien-être de notre personnel.

Plus généralement, nous analyserons les opportunités de renforcer les équipes de notre MRS afin de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires et des familles. Par exemple, nous envisageons le recrutement d'un deuxième logopède pour mener un travail ciblé sur l'hygiène bucco-dentaire. Nous étudierons également les possibilités d'autres recrutements, ainsi que d'éventuels partenariats avec des prestataires externes, comme avec une esthéticienne sociale.

- **Valorisation des bénévoles**

Les bénévoles apportent une réelle plus-value pour le fonctionnement et l'animation de la MRS. Sans leur dévouement et leur générosité, de nombreuses activités enrichissantes pour les résidents ne seraient tout simplement pas possibles. C'est pourquoi nous mettons un point d'honneur à pérenniser et valoriser leur participation.

Chaque année, un événement sera spécifiquement dédié à la mise à l'honneur de nos bénévoles, une occasion de les remercier chaleureusement pour leur contribution appréciée tant par le personnel, que les résidents et leurs familles. Par ailleurs, nous veillerons à mieux visibiliser leur rôle au sein de la MRS, afin de reconnaître publiquement l'impact positif de leur présence pour la convivialité au sein de la Maison, la lutte contre l'isolement et le renforcement de l'accompagnement dans les activités diverses proposées.

Il paraît dès lors important de pouvoir leur permettre de se former adéquatement pour optimiser leurs interventions, mais également pour les protéger. Nous pensons notamment à la gestion de l'agressivité, à la compréhension de la démence ou encore du deuil. Nous voulons

aussi les sensibiliser à la nécessité de respecter le cadre au même titre que le personnel afin que leur aide soit optimale, notamment lors des sorties.

- **Un cadre de vie agréable pour les résidents**

Notre priorité est aussi de faire de notre MRS un lieu où il fait bon-vivre et où nos résidents se sentent « comme à la maison ». Cela va de pair avec le bien-être du personnel. Les deux sont mêmes interdépendants l'un de l'autre. Dans ce cadre, nous actualiserons la brochure « Projet de vie », coécrite avec les résidents et le personnel, et disponible en ligne sur le site de la Ville. Ce projet de vie doit permettre au maximum d'atteindre un bon épanouissement collectif. Au travers de cette actualisation, à destination également des familles et de toute personne souhaitant rejoindre notre structure, nous développerons notre mode de fonctionnement pour répondre aux besoins de nos bénéficiaires et leur assurer un bien-être optimal ainsi que le maintien de leur autonomie, dans la mesure du possible.

Dans cette optique d'améliorer toujours plus le confort des résidents du Quartier Libert (et non pas seulement de la MRS), nous poursuivrons la transformation de la cafétéria « Aux douceurs part'âgées » et du bar qui y est attaché, afin de donner à l'espace l'atmosphère chaleureuse et conviviale d'un véritable restaurant.

Le bien-être des résidents passe aussi par la qualité des repas qui leur sont proposés et la lutte contre la dénutrition. Grâce entre autres au travail de notre diététicienne et de notre équipe en cuisine, nous pouvons nous féliciter d'avoir obtenu le label régional « Qualité Alimentation-Nutrition » et d'avoir pu adhérer à la Charte qualité approuvée par le Plan Wallon Nutrition Santé et bien-être des Aînés (PWNS-be-A).

Au-delà de la pérennisation de ces labels, nous continuerons d'allier le développement de l'autonomie alimentaire au plaisir gustatif, à l'image de l'initiative « finger food » comme solution particulièrement adaptée aux besoins des personnes atteintes de démence, entre autres. Ce projet préserve leur dignité en simplifiant la prise alimentaire sans nécessiter de couverts. Cette manière de manger stimule l'appétit grâce à des aliments attrayants et variés, tout en garantissant une alimentation équilibrée.

La MRS propose également un service de repas chaud à domicile pour les Aînés de l'ensemble de la Ville, ainsi que de la commune de Somme-Leuze, afin de permettre au plus grand nombre l'accès à des repas de qualité à un coût raisonnable. Ce service favorise aussi le maintien à domicile des personnes plus âgées. Nous continuerons à rechercher des partenariats avec d'autres collectivités ou d'autres communes/CPAS voisins en vue de pouvoir diminuer le coût du service pour l'ensemble des bénéficiaires. Nous veillerons naturellement au maintien de l'utilisation, dans tous les cas possibles, de produits locaux et de saison, issus de l'agriculture biologique, durable ou au minimum d'une agriculture raisonnée.

Par ailleurs, en concertation avec les résidents, nous encouragerons le maintien et le développement d'activités ludiques, folkloriques, culturelles (divers ateliers, musique, art, théâtre, cinéma, danse, carnaval, visites de Saint-Nicolas et Père Noël, informatique et numérique, excursions, etc.) au sein et en dehors de la MRS, notamment en partenariat avec des associations et autres structures locales.

Bien que déjà très riches, nous pousserons toujours plus loin cette logique de partenariats, pour autant qu'elle permette de faire rayonner notre MRS et d'enrichir les opportunités

d'interactions et découvertes pour toutes les générations lors d'évènements « grand public » sur le site, à l'instar du Carrefour des Générations. Devenue un événement incontournable, cette journée annuelle, dédiée aux familles et placée sous le signe des échanges intergénérationnels, suscite chaque année un enthousiasme grandissant et un succès incontestable qu'il faut pérenniser.

Les activités de bienfaisance menées par nos résidents méritent également d'être mises davantage en lumière, à l'image de leur participation à l'opération "Bake with Love" de la fondation STOPALZHEIMER. En pâtissant pour une noble cause, nos résidents, en ce compris des personnes désorientées, non seulement sensibilisent le public à la maladie d'Alzheimer et aux formes de démence, mais ils retrouvent également un rôle actif dans la société. Ce type d'actions, que nous continuerons de soutenir et d'encourager, valorise leur contribution, stimule leurs capacités cognitives et mémorielles, et illustre leur engagement à apporter une véritable valeur ajoutée au monde qui les entoure.

De manière générale, des espaces permanents de suggestion (via boîtes aux lettres et procédure numérique) seront mis en œuvre, parallèlement au registre des plaintes déjà disponibles à l'accueil de la structure et à l'organisation trimestrielle du conseil des résidents où chacun a l'opportunité de pouvoir s'exprimer sur le cadre de vie général de la MRS, comme cela continuera également de se faire au sein de la résidence-services Joseph Marthoz.

- **La prise en charge des personnes désorientées**

Le nombre de personnes désorientées augmente constamment, nécessitant une prise en charge adaptée dans un environnement sécurisé. Pour répondre à ces besoins, l'espace « Cocon » et l'espace « Papillon » ont successivement été créés et offrent respectivement 16 et 9 lits. Ces espaces suscitent une grande satisfaction auprès des familles, des résidents eux-mêmes et du personnel soignant.

Cela étant, la demande est telle que nous développerons de nouveaux projets de prise en charge de la démence, tout en réfléchissant à l'élaboration d'une troisième structure sécurisée d'hébergement ou à une prise en charge en journée pour les résidents qui n'ont par exemple pas accès au Cocon ou au Papillon. Cela passera inévitablement par le fait de pérenniser le deuxième poste de « référent démence » ouvert en octobre dernier, et qui pourra sensibiliser l'ensemble du personnel.

Nous encouragerons le développement de nouveaux partenariats afin d'offrir un accompagnement toujours plus adapté aux besoins spécifiques de nos résidents désorientés. Ces collaborations viseront, le cas échéant, à répondre aux défis croissants liés à leur prise en charge, tout en apportant un soutien précieux aux familles et aux aidants proches, qui bénéficieront ainsi de moments de répit indispensables.

1.2. Le développement du Quartier Libert et de ses services

Une étude menée lors de la précédente mandature a mis en lumière les besoins futurs en matière de prise en charge et d'hébergement des Aînés au sein du Quartier Libert, en visant une utilisation rationnelle des espaces qui intègre à la fois les infrastructures nécessaires et des lieux de vie extérieurs (espaces de détente verdoyants, plaine de jeux, jardins partagés...) pour prioriser le bien-être et répondre aux attentes de l'ensemble des résidents.

D'ici à 2026, le co-accueil installé au sein de la MRS devra être transformé en crèche. Il faudra donc trouver une solution avec la Ville afin de pouvoir développer cette crèche sur le site.

Cela s'accompagnera d'une réflexion concernant l'augmentation de la capacité d'accueil de notre Centre de Soins de Jour, qui se limite actuellement à 15 places.

Nous voulons en outre maintenir une attention particulière pour l'inclusion des personnes handicapées mentales vieillissantes au sein de la MRS, dont la prise en charge actuelle pourrait être optimisée au regard de leurs besoins. Nous réfléchissons au développement d'une structure pour Aînés handicapés, avec du personnel spécifique, dans le cadre du schéma directeur pour le développement futur du Quartier Libert.

En lien notamment avec la Ville et la Province, nous développerons et soutiendrons en interne des projets relatifs à la télémédecine, permettant le maintien en autonomie au domicile le plus longtemps possible.

Nous veillerons aussi tant que faire se peut à l'informatisation du soin et à l'installation d'une couverture complète du WiFi au sein des structures du site.

Enfin, une attention continue sera accordée aux bungalows du Clos des peupliers, qui accueillent des personnes en autonomie complète, tout comme à la résidence-service Joseph Marthoz, où les résidents bénéficient en plus des services de soins de la MRS, sur une base urgente. Le bien-être, le confort et la poursuite de l'inclusion des bénéficiaires de ces résidences à toutes les activités organisées au sein de la MRS resteront tout aussi prioritaires pour nous.

2. Axe « autonomisation et accompagnement social de nos bénéficiaires »

- **Des solutions pour tous !**

L'aide aux familles constitue une priorité essentielle pour le CPAS. Nous mettons en œuvre des mesures concrètes pour accompagner les familles dans leurs défis quotidiens, qu'il s'agisse de soutien financier, d'accès à des services sociaux, ou encore d'accompagnement psychosocial.

Dans ce cadre, nous continuerons d'accorder une attention particulière aux mamans solo en situation de précarité et à leurs enfants, notamment au travers du projet Miriam (en ce compris les initiatives « Mercredi tout est permis » et « Le coin des petits » avec l'ONE), en lien avec le SPP Intégration sociale. Ce projet permet des avancées et porte ses fruits en offrant à ces mamans un soutien ciblé et en mettant l'accent sur l'autonomisation, l'intégration sociale et le développement de compétences essentielles pour améliorer leur qualité de vie.

Le CPAS ouvrira au début 2026 une Maison d'accueil destinée aux femmes victimes de violences conjugales. La Maison visera à répondre à une demande croissante de places d'hébergement pour ces femmes dans le nord de la province. Elle pourra accueillir jusqu'à 35 femmes et leurs enfants.

En parallèle, le CPAS continuera de participer à diverses campagnes du Ruban blanc, aux côtés de la Ville et en lien avec le Service Égalité des Chances de la Province. Il continuera aussi de s'impliquer au sein de la Plateforme violence conjugale de la Province. Ces initiatives

permettront de mettre à nouveau en œuvre des actions complémentaires et concrètes pour mieux répondre aux problématiques liées aux violences conjugales.

En lien avec l'ONE, les Services de la Ville (Santé, Petite Enfance, Maison des Jeunes) et paracommunaux (AMO), nous porterons également une attention toute particulière à la place des enfants et des jeunes au sein des familles que nous suivons.

Nous continuerons en outre de répondre aux besoins spécifiques de jeunes 18-25 ans en difficulté, qui représentent près de 50% de nos bénéficiaires d'un revenu d'intégration. Un soutien adapté à leur insertion sociale et professionnelle sera maintenu, notamment via nos projets de mises en autonomie accompagnées, comme Hargi'jeunes et l'Olivier. Ces initiatives renforcent le lien social et favorisent l'inclusion, en permettant à ces groupes vulnérables de retrouver une place dans la société.

Le CPAS prolongera son engagement en faveur du projet d'Initiative Locale de l'Accueil (ILA) qui vise à favoriser l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile. C'est dans ce cadre que nous acquerrons, durant le premier trimestre 2025, l'immeuble de la rue des Tanneurs, en centre-ville, qui fait déjà office de structure d'accueil pour ce public. Nos collaborations avec diverses institutions (notamment FedAsil) et associations locales seront maintenues pour garantir un accompagnement complet (en y incluant l'aide de citoyens volontaires), en soutenant les demandeurs d'asile dans leur apprentissage de la langue, l'accès à l'emploi et à la santé, tout en favorisant leur participation à la vie citoyenne. Cette action vise à assurer un accueil digne et à favoriser l'autonomie des demandeurs d'asile dans leur parcours d'intégration.

Plus largement, nous nous engageons activement à poursuivre notre action sociale au profit de toute personne vulnérable, en offrant un soutien matériel, social et administratif adapté aux besoins de chacun, dans la mesure du possible. Cela comprend notamment l'aide médicale urgente et l'accès à la santé, le soutien contre les assuétudes (alcool, drogue...), un soutien financier, des conseils personnalisés, des aides pour faciliter l'accès à la culture et à la pratique du sport pour tous, des avis de référence pour faciliter l'accès à des services spécifiques, l'aide au logement ou encore l'aide pour le règlement des dettes.

- **Service social et accompagnement individuel**

Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration (RI) reste plus ou moins stable depuis mars 2022, avec une moyenne de 270 RI. Cette évolution est un constat encourageant, même s'il reste évidemment du travail à faire en matière d'insertion sociale et socio-professionnelle (*voir point suivant*).

En lien avec la Fédération des CPAS, nous suivrons avec la plus grande attention la réforme de l'emploi qui a été annoncée par le gouvernement wallon. Celle-ci ne sera vraisemblablement pas sans conséquences pour les CPAS, dans la mesure où les sanctions du chômage amèneront une nouvelle fois un flux important de bénéficiaires de RI vers les CPAS, en ce compris le nôtre. Or, si le chômage est financé intégralement par l'État fédéral, le financement des RI n'est pris en charge par le Fédéral qu'à concurrence de 55%. Les 45% restant sont à charge directement du CPAS, et donc par effet de cascade également des communes.

En parallèle, nous resterons particulièrement vigilants quant à l'augmentation de l'aide sociale sur fonds propres. Il s'agit d'un problème constaté depuis quelques années et qui s'étend à un

nouveau public, issu de la classe moyenne. Il peut par exemple s'agir de jeunes travailleurs ou de parents isolés qui gagnent un petit peu plus que le seuil légal que pour pouvoir bénéficier d'un RI mais qui, malgré tout, peinent à joindre les deux bouts en fin de mois...

Dans ce contexte, nous intensifierons nos partenariats avec le secteur associatif local (Croix-Rouge, épicerie sociale) en ce qu'il s'agit de l'aide sociale apportée aux bénéficiaires, et plus particulièrement en ce qui concerne l'aide alimentaire.

Somme toute, il est clair que le service social est et restera le centre névralgique du CPAS. Nous veillerons à renforcer toujours plus l'accompagnement social qui y est proposé, afin de répondre au mieux aux besoins croissants des personnes les plus vulnérables. Et ce, en encourageant la personne aidée à prendre une part active dans son parcours social, car son engagement personnel est essentiel pour bénéficier pleinement des soutiens offerts.

Les fonctions d'assistance sociale et d'accompagnement social jouent dans ce cadre un rôle essentiel de proximité qu'il faut soutenir pour lutter contre l'exclusion et améliorer le bien-être des bénéficiaires. Cela passera par le fait de permettre une formation continue des travailleurs du CPAS au processus d'accompagnement face à la complexification des problématiques rencontrées, ou à des thématiques bien spécifiques comme la santé mentale ou encore la violence.

- **Un logement salubre et accessible pour tous**

L'accessibilité et la salubrité du logement influencent directement la qualité de vie des citoyens. Garantir l'accès à un logement décent, abordable et adapté pour tous est essentiel. Nous en ferons une priorité, en lien notamment avec la Ville, l'AIS Nord-Luxembourg et la Famennoise.

De nombreux propriétaires hésitent à louer à des publics fragilisés, comme les allocataires sociaux, ce qui souligne l'importance de rétablir la confiance. Un accompagnement ciblé, incluant la gestion locative, le paiement des loyers et des charges, ainsi que le soutien du tuteur énergie, peut jouer un rôle crucial. Ce dernier aide les locataires à adopter une consommation énergétique responsable, réduisant leurs charges et rassurant les propriétaires. Il serait également pertinent d'évaluer l'ajustement des garanties locatives pour mieux refléter le marché, tout en préservant la viabilité financière des bénéficiaires.

C'est dans ce contexte que nous sommes sur le point d'acquérir cinq logements, situés sur l'Avenue de France entre Marche-en-Famenne et Marloie. Plus largement, nous continuerons de nous positionner en faveur du développement de partenariats avec les promoteurs immobiliers pour que les projets immobiliers d'envergure comprennent un certain nombre de logements destinés à des personnes à bas revenus.

Nous nous félicitons de disposer de plus de logements d'urgence (2 logements communautaires) et de transit (4 appartements et 1 maison familiale) que le minimum requis pour une Ville de la taille de Marche-en-Famenne. Nous assurerons toujours une évaluation régulière de leur occupation afin de répondre toujours au mieux aux attentes de nos bénéficiaires.

Nous soulignons que cette politique du logement n'est pas - et ne sera jamais - un frein au bon équilibre social de la Ville où, faut-il le rappeler, nous ne comptons pas moins de 18% de logements publics !

Nous étudierons également les faisabilités et opportunités de construire en plus des logements légers et modulaires dans une logique intergénérationnelle, comme une solution innovante et inclusive répondant aux besoins spécifiques des Aînés et des jeunes sur notre territoire communal, tout en favorisant le lien social. Ces habitats, souvent plus abordables financièrement, permettent une personnalisation adaptée aux modes de vie de chacun, comme des espaces fonctionnels pour les jeunes ou des aménagements ergonomiques pour les Aînés. De plus, la cohabitation intergénérationnelle renforce l'entraide et le partage entre générations, créant un cadre de vie solidaire. Enfin, ces structures légères s'inscrivent dans une approche durable et flexible, en phase avec les défis actuels du logement.

- **L'insertion sociale et socio-professionnelle comme vecteur d'émancipation**

L'insertion sociale et l'insertion socio-professionnelle demeurent évidemment des priorités pour favoriser l'émancipation et l'épanouissement de nos bénéficiaires, au travers d'un accompagnement quotidien adapté vers leur autonomie. Ces processus doivent être perçus comme de véritables tremplins, offrant une chance de rebondir à nos bénéficiaires et de reprendre en main leur parcours.

L'insertion sociale se déclinera toujours en deux volets :

- un accompagnement spécifique pour les jeunes de 18 à 25 ans sans projet d'études ou de formation, visant à établir des bases solides pour leur avenir ; et
- un accompagnement diversifié pour les plus de 25 ans, grâce à des collaborations avec des partenaires externes pour coordonner les aides disponibles et orienter les bénéficiaires.

L'objectif constant est d'autonomiser nos bénéficiaires par le biais de rencontres individuelles et personnalisées, ainsi que d'ateliers collectifs favorisant la confiance en soi, la gestion du quotidien et une reprise d'activité progressive.

Dans le contexte de l'entrée en vigueur, en janvier 2025, de la réforme des Articles 60§7 et 61, nous intensifierons l'insertion socio-professionnelle et la mise à l'emploi durable via les dispositifs idoines, qui permettent effectivement aux bénéficiaires de réintégrer le marché du travail, en lien avec des associations et entreprises locales. Nous veillerons ainsi à développer, dans la mesure du possible, nos partenariats avec le secteur associatif et le secteur privé afin de rendre le goût au travail et de la dignité aux personnes désireuses de se réinsérer dans la vie professionnelle. Le suivi des bénéficiaires sera particulièrement renforcé en début de parcours, afin d'éviter des défections.

Nous maintiendrons un focus spécifique sur les jeunes 18-25 ans, qui constituent près de la moitié de nos bénéficiaires. Parmi eux, on dénombre notamment des étudiants encore en cours de scolarité, accompagnés pour maximiser leur parcours éducatif, y compris via des soutiens financiers pour poursuivre leurs études supérieures. Mais nous comptons aussi des jeunes en décrochage, peu qualifiés ou sans projet professionnel, qui font l'objet d'un suivi individualisé renforcé et préventif via le service d'insertion sociale.

Les collaborations avec des partenaires, telle que la Régie des Quartiers, offrant des formations pratiques (bâtiment, espaces verts, vente...) ainsi que des stages pour préparer leur intégration dans le monde du travail, seront poursuivies. De même que les formations pour l'obtention du permis de conduire théorique, mais aussi pratique (en lien avec le PCS), qui sont particulièrement importante pour la mise en autonomie de nos bénéficiaires.

En lien notamment avec le FOREM et en fonction des opportunités, nous réfléchirons dans le même temps à développer de nouvelles formations afin de répondre toujours au mieux aux besoins évolutifs de nos entreprises locales et du monde du travail en général.

Les collaborations avec les entreprises d'économie sociale locales (Murano, le Trusquin, 3B, la Locomobile, ...) et le Centre de Formation et d'Insertion Socio-professionnelle Adapté (CFISPA) « La Canopée » ou encore l'IFAPME, resteront également essentielles pour répondre aux besoins des bénéficiaires et du marché de l'emploi en constante évolution.

Dans le cadre de la Politique Agricole locale et en lien avec la Régie des Quartiers, nous analyserons les possibilités de développer un nouveau projet d'économie sociale, en collaboration avec divers acteurs locaux issus du secteur associatif, public et privé. Un tel projet participerait au renforcement des possibilités de formation pour les personnes en décrochage aux différents métiers et permettrait de remettre à l'emploi des personnes en difficulté.

Enfin, nous encouragerons, en liaison avec la Ville et le PCS, le développement d'initiatives dédiées qui permettent aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle enrichissante, à l'instar du projet « Été solidaire » ou encore du service citoyen.

3. Axe « Développement durable et transition énergétique »

Face aux enjeux climatiques, d'une part, et à la récente crise énergétique, d'autre part, la gestion de l'énergie au niveau communal - et a fortiori du CPAS - est devenue plus cruciale que jamais. De nombreux projets ont déjà été concrétisés au cours de la dernière mandature. Mais tout n'est pas terminé. En tant qu'acteur public responsable, il faut poursuivre le travail en faveur d'un développement durable de nos infrastructures et, plus largement, d'une réduction de notre empreinte carbone, en lien notamment avec les objectifs de la Ville dans le cadre de la Convention des Maires.

Ainsi, nous continuerons de mettre en œuvre les besoins résultants des audits énergétiques de notre patrimoine immobilier, dans un objectif d'économie d'énergie et de production renouvelable (photovoltaïques sur les bâtiments, isolation...). De plus, nous intégrerons systématiquement une analyse énergétique approfondie dans nos nouvelles acquisitions et projets futurs.

Par ailleurs, nous resterons particulièrement attentifs à pouvoir soutenir les plus vulnérables dans la transition énergétique. De nombreux bénéficiaires du CPAS sont souvent logés dans des habitations énergivores et rencontrent des difficultés pour améliorer leur situation. L'accompagnement du tuteur énergie est particulièrement précieux dans ce cadre et doit être davantage mis en avant pour prévenir les consommations énergétiques démesurées. Cela passera par davantage de guidances à domicile, mais aussi par une redynamisation de la sensibilisation et de la prévention via nos moyens de communications, comme la page

Facebook officielle « Service Energie CPAS Marche-en-Famenne », qui permet par exemple le partage de bonnes pratiques.

Nous visibiliserons également davantage les rencontres/formations pour une consommation énergétique responsable, qui sont délivrées par le tuteur énergie. Ces activités pourront à nouveau être conjuguées à des ateliers et autres événements de sensibilisation (salons, animations, pièces de théâtre ou initiatives créatives), de concert avec des partenaires de terrain ou encore avec les Services de la Ville.

Une communication renforcée sera par ailleurs réalisée autour de l'accès au Fonds Mazout, qui offre une aide financière pour le chauffage aux personnes les plus vulnérables.

4. Axe « Proximité »

Pour répondre aux besoins évolutifs de la société, notre CPAS inscrira plus encore son action dans une logique de proximité en exploitant pleinement les possibilités offertes par une communication moderne et les nouvelles technologies. Cette approche vise à rendre nos services plus accessibles et efficaces tout en luttant contre la stigmatisation souvent associée à l'aide sociale. Elle nous permettra également d'interagir de manière proactive avec les citoyens, en particulier les plus vulnérables, et nos partenaires (potentiels), tout en respectant rigoureusement le secret professionnel.

La proximité renforcée grâce aux outils numériques constitue un levier essentiel pour faciliter l'accès à l'information et aux services. Trop souvent, les personnes les plus vulnérables ignorent leurs droits ou ne savent pas vers qui se tourner. Un site internet plus convivial et régulièrement mis à jour permettra à chacun d'obtenir des informations rapidement. Par ailleurs, une présence active sur les réseaux sociaux contribuera à mieux faire connaître les actions du CPAS, tout en sensibilisant à des enjeux sociaux et sociétaux, tels que l'énergie et l'insertion, ou encore l'accompagnement de nos Aînés et l'autonomisation des femmes et des jeunes précarisés. Ces outils numériques seront aussi un moyen d'atteindre des publics parfois éloignés des circuits d'aide classiques, comme les jeunes et les actifs.

En ce qui concerne spécifiquement le Quartier Libert, nous l'équiperons du WiFi gratuit pour l'ensemble des résidents. Nous installerons aussi des solutions de projection numérique dans la salle multiservice de la MRS.

En outre, il est primordial d'accompagner les citoyens dans l'usage des nouvelles technologies. En lien avec l'Espace Public Numérique de la Ville, nous renforcerons nos ateliers de formation dans le cadre de l'e-inclusion, pour initier les publics fragilisés, ainsi que nos Aînés de la MRS, au numérique. Nous mettrons également à leur disposition un point d'accès libre équipé d'un ordinateur dans nos locaux. Ces initiatives renforceront leur autonomie et leur capacité à interagir avec nos services. Parallèlement, des campagnes de sensibilisation permettront de mieux informer sur les aides disponibles et de combattre les idées reçues.

L'utilisation des technologies numériques ne se limite pas à la communication : elle constitue également un outil précieux pour adapter nos services aux besoins réels des bénéficiaires. Par exemple, un système de rappel automatique des rendez-vous avec les services du CPAS sera mis en place.